

JEU-CONCOURS

Selon vous, combien de livres*
sont dessinés sur l'affiche

« Une nuit à la Bfm » ?

*Attention, pour ce jeu nous adopterons la définition suivante :

« Un livre est un assemblage, broché ou relié,
d'un nombre assez grand de pages, à l'exclusion
des périodiques ».

Observez, comptez, répondez !

☺ Et tournez la page pour participer - - -





« Combien de livres ? »

Bulletin de jeu à remplir et à renvoyer par mail **avant le mardi 21 janvier 2025** à l'adresse bfm@limoges.fr, ou à imprimer puis déposer dans l'urne située dans le hall de la Bfm **jusqu'au samedi 18 janvier 2025**. Les gagnants, ou les personnes qui se seront le plus rapprochées de la réponse exacte, se verront proposer des bons pour des livres gratuits à choisir lors de la braderie nocturne de la Bfm le **samedi 25 janvier 2025** entre 17h et 23h. Bonne chance à tous !



Votre réponse :

Sur cette affiche, il y a

livres

Participant du jeu :

NOM Prénom :	
Adresse électronique :	
N° de téléphone :	

Protection des données :

Conformément à l'article 6-1-a du Règlement général sur la protection des données (RGPD) vous acceptez que vos données à caractère personnel soient utilisées par la Ville de Limoges afin d'assurer l'organisation du jeu concours Bfm : « Combien de livres ? ».

Les renseignements demandés conditionnent votre participation à cet événement. Ces données sont réservées uniquement aux services municipaux concernés et pour la réalisation du jeu-concours « Combien de livres ? ». Elles seront conservées 1 mois après la fin du jeu-concours et remises des lots.

Conformément à la législation en vigueur vous pouvez retirer à tout moment votre consentement en vous adressant à bfm@limoges.fr

Vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification et de suppression (articles 15 et 16 du RGPD). Pour exercer ces droits, vous pouvez soit utiliser un formulaire interactif à votre disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique « protection des données numériques »), soit écrire au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr).

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur le site web de la CNIL (www.cnil.fr/fr/plaintes).



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

